



Consultation publique pour les investissements envisagés sur le Département de l'Aude dans le dossier de soumission à l'appel à projets France Très Haut Débit

Objet de la consultation:

La présente consultation formelle s'inscrit dans le cadre des recommandations de l'appel à projets des réseaux d'initiative publique du plan « France Très Haut Débit ». Elle vise à exposer aux opérateurs les projets d'investissements de déploiement d'un réseau Très Haut Débit par le Département de l'Aude porté par le SYADEN.

1. COORDONNEES DU DEPARTEMENT ET DU PORTEUR DE PROJET

Département de l'Aude

Nom: Conseil départemental de l'Aude

Adresse postale : Allée Raymond Courrière

Code postal: 11855

Ville: Carcassonne Cédex 9

Contact: Denis BRUGERON – Chargé de Mission Grands Equipements et Numérique

Téléphone: 04 68 11 31 08 **Portable**: 06 80 48 18 77

Mail: denis.brugeron@aude.fr





<u>Syaden</u>

Nom: Syndicat audois des énergies (SYADEN)

Adresse postale : 47, Allée d'Iéna - Bâtiment "le Sully"

Code postal: 11000

Ville: Carcassonne

Contact: Philippe MEDINA – Chef de Projet Numérique

Téléphone: 04 68 11 56 30

Mail: philippe.medina@syaden.fr

Pour tout complément d'information concernant la présente consultation, vos <u>correspondant</u>s sont Denis BRUGERON et Philippe MEDINA.







2. PROJET D'INVESTISSEMENTS OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

2.1 Synthèse du projet

Le projet a pour objectif de desservir en Très Haut Débit 100% du territoire audois à l'horizon 2030 avec une première phase de déploiement sur la période 2015 – 2020 (Phase 1) assurant une desserte FTTH de 82% de la population audoise dont 51% en zone conventionnée (zone AMII) et 31% en zone d'initiative publique.

Les actions engagées à l'horizon 2020 sont les suivantes :

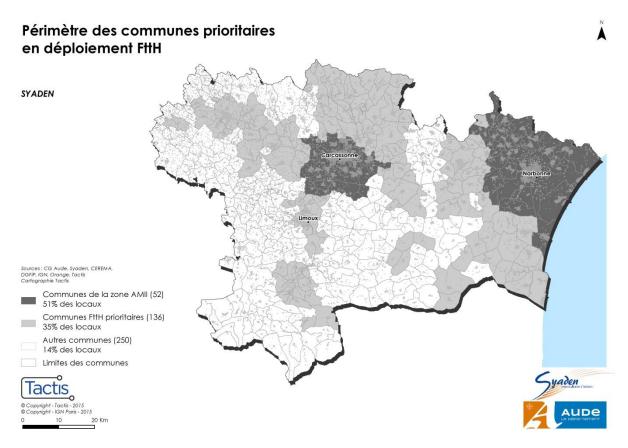
Type d'actions	Description du projet
Desserte FTTH	Une desserte FTTH de 91 200 locaux résidentiels et professionnels sur 136 communes, à partir de : • 33 zones NRO, • 201 zones SRO, • ~3 100 km de câbles optiques à déployer.
Desserte FITE – Desserte et raccordement d'établissements prioritaires	Une desserte FTTE de 68 sites prioritaires sur 9 zones SRO dont le déploiement FTTH est prévu en Phase 2 (2021 – 2030). La desserte FTTE permettra d'apporter un service THD sur fibre optique performant tout en déployant par anticipation l'architecture de transport des déploiements FTTH futurs. Ainsi, 4 NRO et 9 SRO de phase 2 sont concernés (3 SRO dépendent de NRO déployés dès la Phase 1).
Desserte FTTN	 30 sites FTTN (Montée en Débit) regroupant près de 5 400 lignes : 15 PRM regroupant 3 420 lignes, 15 NRA à opticaliser (dont 11 NRA-ZO), regroupant 2 000 lignes (ces déploiements sont conditionnés à l'option 2 (voir ci-après) de collecte optique des NRO FTTH et FTTE). La desserte FTTN représente 77 km de câbles optiques à déployer, dimensionnés à hauteur du futur besoin FTTH.
Inclusion numérique	Une aide financière aux raccordements à des technologies d'inclusion numérique (satellite, BLR, 4G, etc.) est prévue pour les logements et entreprises qui ne bénéficient pas d'un Haut Débit filaire de qualité. 5 045 raccordements seront subventionnés sur la période 2015-2020 (Phase 1).
Collecte	Le Département a étudié deux options pour la constitution d'une boucle de collecte des NRO: Option 1: Utilisation maximale (théorique) des liens LFO de Orange, Compléments sur les zones non opticalisées : HTA, enfouissement coordonné ERDF, GC, fourreaux NRA-NRA Option 2: Utilisation d'un backbone ASF existant, Déploiements complémentaires vers NRO selon les réseaux et infrastructures disponibles (LFO, enfouissement coordonné ERDF, HTA, GC NRA-NRA) Opticalisation des NRA par opportunité (15 opérations FTTN conditionnelles). L'option 2 est privilégiée par le Département et le SYADEN: Les conditions tarifaires des fibres ASF sont plus attractives et la disponibilité est assurée, Sur la grande majorité des tronçons, les liens LFO sont qualifiés d' « indisponibles », rendant le scénario de l'option 1 risqué à ce jour. En cas d'évolution effective de la disponibilité LFO, le scénario de l'option 2 pourrait être revu.

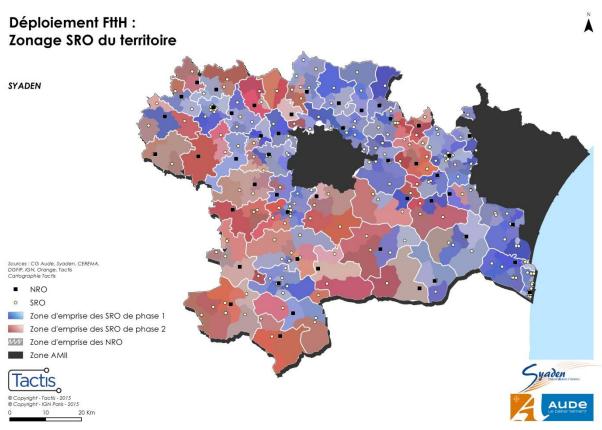






2.2 Volet desserte FTTH



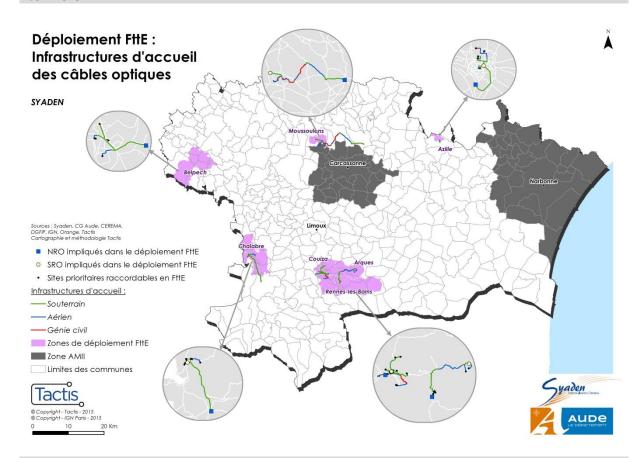




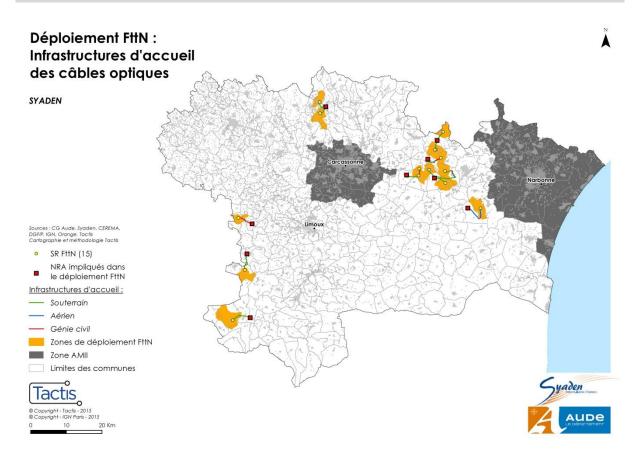




2.3 Volet FTTE



2.4 Volet FTTN - Montée en débit PRM



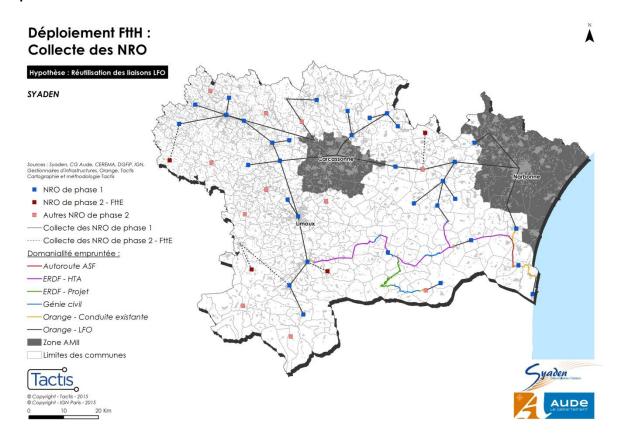




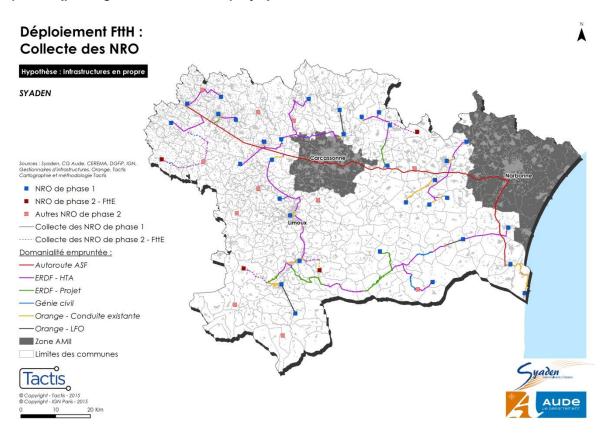


2.5 Volet collecte

Option 1:



Option 2 (privilégiée à ce stade du projet) :



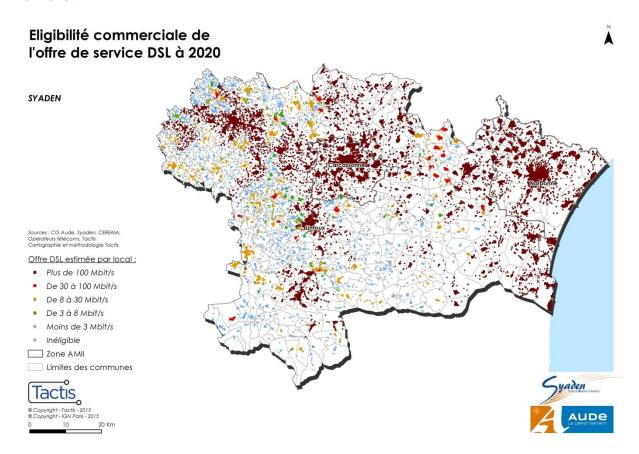






2.6 Volet inclusion numérique

Ce volet de l'intervention ciblera les locaux résidentiels de la zone publique ne bénéficiant pas de débits supérieurs à 3 Mbit/s après la mise en place de la desserte FTTH et FTTN sur le territoire :



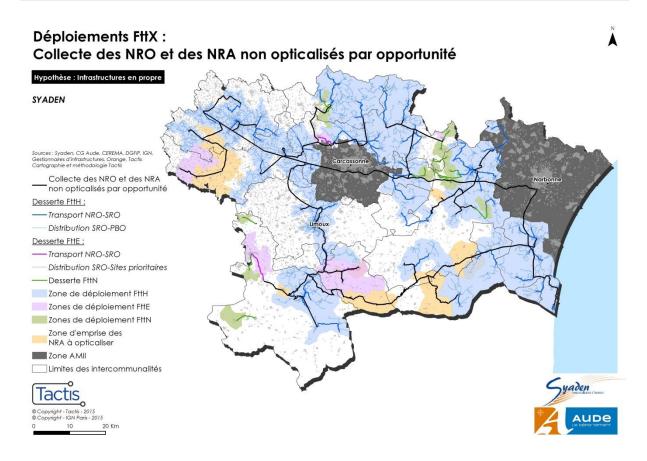
Ce dispositif de soutien prendra la forme d'une aide financière aux particuliers et aux entreprises pour la fourniture et l'installation de kits satellite ou Boucle Locale Radio 4G. L'aide sera proposée pendant toute la durée de la Phase 1 (2015 – 2020).







2.7 Synthèse des déploiements





3. SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE AUDE

Intitulé du Schéma Directeur:

Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de l'Aude

Modalités permettant une consultation libre du schéma directeur territorial d'aménagement numérique :

Le SDTAN de l'Aude est disponible sur simple demande auprès de Denis BRUGERON ou Philippe MEDINA, aux coordonnées suivantes :

- Denis BRUGERON: 04 68 11 31 08 / 06 80 48 18 77 / denis.brugeron@aude.fr
- Philippe MEDINA: 04 68 11 56 30 / philippe.medina@syaden.fr

Le Schéma THD de l'Aude peut également être téléchargé à l'URL suivante :

http://www.arcep.fr/fileadmin/reprise/dossiers/collectivites/SDTAN/Aude - Schema THD 2014 novembre 2014.pdf

4. DECLARATION D'INTENTION D'INVESTISSEMENT PRIVE SUR LE PERIMETRE DU PROJET THD AUDOIS

Tout opérateur désirant signaler que le présent projet couvre un territoire sur lequel il a l'intention de déployer en propre un réseau Haut ou Très Haut Débit, peut saisir par courrier le Département ou le SYADEN, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication de la présente consultation sur le site de l'autorité de régulation.

Il devra préciser dans sa demande écrite (1), pour chaque déploiement envisagé:

- La nature du réseau qu'il entend déployer,
- Le ou les secteurs géographiques concernés,
- Le planning de réalisation.

Une copie de ce courrier devra également être envoyée par **mail** au correspondant concerné.

(1) Courrier avec accusé de réception aux adresses en 1 du présent descriptif.

Plus particulièrement, s'agissant de la composante collecte, le Département de l'Aude et le SYADEN souhaitent apprécier dans quelle mesure tout ou partie des liaisons identifiées s'avèreraient nécessaires « du fait de l'absence de solution de collecte permettant de répondre aux besoins raisonnables actuels et futurs des opérateurs dans des conditions d'accès techniques et tarifaires raisonnables ».

A cette fin, les opérateurs sont invités à répondre aux questions suivantes dans le délai susvisé.





Question n°1: Si vous êtes propriétaire d'un réseau de fibre optique, disposez-vous d'au moins 2 fibres de surcapacité pouvant être mises à disposition de tiers sur les tronçons sur lesquels le Département et le Syndicat identifient des besoins potentiels de collecte ? ☐ Oui, sur l'ensemble des tronçons Oui, sur certains tronçons, précisez les tronçons sur lesquels vous ne disposez pas de surcapacité de 2 fibres_____ □ Non Merci de préciser les conditions techniques (usages possibles, points de livraison des services, qualité de service, ...) et tarifaires des offres d'accès à votre réseau de collecte existant sur l'Aude (modalités tarifaires, mode de calcul des prix unitaires, niveau tarifaire, durée d'engagement, ...). Réponse : Question n°2: Avez-vous des projets de déploiement complémentaire de réseau de collecte en fibre optique sur le territoire de l'Aude, et plus particulièrement sur les tronçons sur lesquels le Département et le Syndicat identifient des besoins potentiels de collecte ? Oui, à moins de 12 mois, précisez les tronçons, une description du projet, notamment les surcapacités envisagées par rapport à vos besoins propres ainsi qu'une cartographie___ Oui, entre 12 et 36 mois, précisez les tronçons, une description du projet, notamment les surcapacités envisagées par rapport à vos besoins propres ainsi qu'une cartographie_____ Oui, entre 36 et 60 mois, précisez les tronçons, une description du projet, notamment les surcapacités envisagées par rapport à vos besoins propres ainsi qu'une

cartographie





 Oui, au-delà de 60 mois, précisez les tronçons, une description du projet, notamment les surcapacités envisagées par rapport à vos besoins propres ainsi qu'une cartographie 		
□ Non		
Merci de préciser les conditions techniques (usages possibles – notamment pour les RIP FTTH -, points de livraison des services, qualité de service,) et tarifaires des offres d'accès à votre réseau de collecte existant (modalités tarifaires, mode de calcul des prix unitaires, niveau tarifaire, durée d'engagement,).		
Réponse :		
Question n°3: Quel est votre avis sur les aspects techniques des offres d'accès aux réseaux de collecte existants sur l'Aude (usages possibles, points de livraison des services, qualité de service,) ?		
Réponse :		
Question n°4: Quel est votre avis sur les aspects tarifaires des offres d'accès aux réseaux de collecte existants sur l'Aude (modalités tarifaires, mode de calcul des prix unitaires, niveau tarifaire, durée d'engagement,) ?		
Réponse :		